Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources financières pour l'adaptation au changement climatique

Aléas climatiques ciblés	Tous aléas (déficit pluviométrique, hausse des températures, inondations)
Secteurs concernés	Gouvernance ; finance climatique ; planification locale
Type d'approche	Institutionnelle et financière (y compris action anticipatoire)
Échelle d'intervention	Régionale ; communale ; intercommunale
Fiches connexes	N°14 (gouvernance, région Centrale) ; N°23 (alerte précoce)

1 DÉFINITION

Ensemble de mesures de gouvernance et de financement qui combine l'opérationnalisation du Plan régional d'adaptation, le renforcement de la gouvernance climatique communale et décentralisée, et la mobilisation diversifiée de financements climatiques, y compris des mécanismes de financement d'urgence et d'action anticipatoire, sous condition d'un suivi transparent de leur utilisation.

2 OBJECTIFS

- Opérationnaliser le Plan régional d'adaptation des Savanes 2026-2030 et ses 41 mesures concrètes
- Renforcer la gouvernance climatique décentralisée et l'appropriation locale par les communes de la région
- Accroître et diversifier la mobilisation de ressources financières nationales et internationales pour l'adaptation dans la région
- Développer des mécanismes de financement d'urgence et d'action anticipatoire face aux risques climatiques
- Améliorer le suivi et la redevabilité de l'utilisation des financements climatiques mobilisés.

3 ZONE D'APPLICATION

Région des Savanes (cinq préfectures du nord du Togo), en priorité, les zones identifiées comme les plus vulnérables : le nord-est de l'Oti et de la Tône, ainsi que les préfectures de Tandjouaré, de Tône et de Cinkassé.

Documentation photographique – Zones vulnérables



Photo : organisation et sensibilisation des femmes au financement
Localité : Savanes
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 2025 Crédit : FSRP



Photo : organisation et sensibilisation des femmes au financement
Localité : Savanes
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 2025 Crédit : FSRP

4 MATÉRIEL ET MÉTHODES

4.1 Opérationnalisation du plan régional d'adaptation

Matériel : document du Plan régional d'adaptation des Savanes, outils de suivi-évaluation.

Mode opératoire

1. Décliner les 41 mesures d'adaptation prévues dans le plan régional en actions concrètes et priorisées à l'échelle préfectorale et communale
2. S'appuyer sur l'évaluation de vulnérabilité conduite par la FAO pour cibler en priorité les zones et secteurs les plus exposés (déficit pluviométrique dans le nord-est de l'Oti et de Tône, hausse des températures à Tandjouaré et Tône, risques d'inondation à Cinkassé, Tône et Tandjouaré)
3. Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du plan et rendre compte périodiquement aux parties prenantes régionales.

4.2 Renforcement de la gouvernance climatique communale et décentralisée

Matériel : plans climat-énergie communaux, cadre de la Convention des maires.

Mode opératoire

1. Accompagner les communes de la région des Savanes dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat-énergie locaux
2. S'appuyer sur le réseau national des communes signataires de la Convention des maires pour le climat et l'énergie en Afrique subsaharienne
3. Favoriser une approche sectorielle et intercommunale pour traiter les problématiques climatiques communes à l'ensemble des collectivités de la région

4. Renforcer les capacités techniques des élus et des services communaux en matière de planification climatique.

4.3 Diversification et mobilisation des financements climatiques

Matériel : dossiers de projets, outils de cartographie des financements.

Mode opératoire

1. Mobiliser des financements internationaux dédiés, à l'image du projet SAPO48 appuyé par le Fonds vert pour le climat et la Banque Ouest Africaine de Développement pour renforcer la résilience des communautés vulnérables dans les zones à haut risque climatique et de catastrophes
2. Développer des partenariats public-privé, notamment autour de la valorisation des concessions de conservation et des aires protégées de la région
3. S'appuyer sur la cartographie nationale des financements climatiques pour objectiver les besoins et orienter les nouveaux investissements vers les secteurs et les zones encore sous-financés.

4.4 Mécanismes de financement d'urgence et d'action anticipatoire

Matériel : services d'information climatique, système d'alerte précoce multirisque.

Mode opératoire

1. Renforcer les services d'information climatique et le système d'alerte précoce multirisque afin d'anticiper les crises avant qu'elles ne surviennent
2. Développer des mécanismes de financement d'urgence permettant un déclenchement rapide des ressources en cas d'alerte confirmée
3. Articuler ces mécanismes avec les dispositifs nationaux existants (mécanisme d'assurance climatique, plateforme de réduction des risques de catastrophes)
4. Assurer un suivi transparent et une redevabilité rigoureuse dans l'utilisation des fonds mobilisés pour l'adaptation.

5 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du Plan régional d'adaptation s'inscrit sur la période 2026-2030. Les plans climat-énergie communaux sont élaborés puis actualisés périodiquement. Le suivi des financements mobilisés et de leur utilisation est assuré en continu, avec des bilans réguliers partagés avec l'ensemble des parties prenantes régionales.

6 AVANTAGES ET CONTRAINTES

Avantages et co-bénéfices	Contraintes et limites
▪ Meilleure adéquation des interventions climatiques aux vulnérabilités spécifiques de la région des Savanes ▪ Renforcement de l'appropriation locale et de la gouvernance climatique décentralisée ▪ Accroissement des ressources disponibles pour l'adaptation grâce à la diversification des sources de financement	▪ Capacités techniques et financières encore limitées de plusieurs communes pour porter pleinement leurs plans climat-énergie ▪ Dépendance persistante à des financements internationaux pour les grands projets régionaux ▪ Complexité de la coordination entre les nombreux acteurs et mécanismes de financement existants

Avantages et co-bénéfices	Contraintes et limites
▪ Meilleure anticipation des crises climatiques grâce aux mécanismes de financement d'urgence ▪ Reconnaissance internationale accrue du Togo en matière de gouvernance et de crédibilité climatique	▪ Nécessité d'un suivi rigoureux pour garantir une utilisation transparente et équitable des fonds mobilisés ▪ Risque de concentration des financements sur certains projets emblématiques au détriment d'une couverture plus large des besoins régionaux

7 INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

N°	Indicateur proposé (unité) ; méthode et fréquence de mesure
I1	Proportion des 41 mesures du PRA des Savanes engagées ou réalisées (%).
I2	Nombre de communes dotées d'un plan climat-énergie adopté.
I3	Montant des financements climatiques mobilisés pour la région (en FCFA), par source.
I4	Délai de déblocage des fonds d'urgence après une alerte confirmée (en jours).

Indicateurs proposés à titre indicatif, à ajuster selon la situation de référence et les moyens de suivi disponibles.

8 SITES DE RÉFÉRENCE

Documentation photographique – Sites de réussite



Photo : dotation et renforcement des coopératives de femmes face aux effets du changement climatique
Localité : Dapaong
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 2025 Crédit : t o g o f i r s t



Photo : équipements agricoles aux coopératives féminines pour renforcer l'Entrepreneuriat
Localité : Dapaong
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 2025 Crédit : t o g o f i r s t

9 RÉFÉRENCES

[1] République Togolaise. *Un plan d'adaptation climatique pour chaque région (lancement à partir de la région des Savanes, évaluation de vulnérabilité FAO - CIPA)*.

[2] République togolaise. *Plan régional d'adaptation des Savanes 2026-2030 (41 mesures ; projet NAP Readiness, Fonds vert pour le climat)*.

[3] République Togolaise. *Le Togo passe à l'offensive climatique (projet SAPO48, don de la BOAD de 15,4 milliards de FCFA, premier projet individuel togolais approuvé par le Fonds vert pour le climat, cofinancement du PNUD)*.

[4] Ministère de l'Administration Territoriale, de la Gouvernance Locale et des Affaires Coutumières du Togo. *Lancement de la phase 4 du projet CoMSSA : le Togo renforce l'action climatique locale*.